

« DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES - DPF »

Durée	180 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise → soit 530 heures Amplitude de formation 8 mois	Dates / Lieux	Angers A venir pour 2023
Public / statut	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers dans le plan de formation. • Demandeurs d'emploi (prise en charge par le CPF pôle emploi) • Salariés en reconversion professionnelle dans le cadre du CPF de transition 		
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs	Entre 11,60€ et 15€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	<p>Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales. • Personne titulaire d'un diplôme d'Etat de travail social de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles • Personne possédant un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales 		
Modalités d'accès	Entretien oral pour valider l'entrée en formation		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (directeurs de structures, psychologues, éducateurs spécialisés, magistrats...)	
	Responsables du projet de formation	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40	
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40	

Débouchés	Métier : Délégué aux Prestations Familiales en structure agréées (associations, établissements, ...)				
Finalité de la formation	<p>A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) que lui confie le juge des enfants.</p> <p>Titre de niveau 5 (anciennement III) délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)</p> <p>RNCP RS2923</p>				
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D'identifier les difficultés de gestion de la famille, ➔ D'instaurer une relation de qualité avec la famille, dans le cadre d'un accompagnement contraint ➔ D'élaborer avec la personne concernée par la MJAGBF, un projet commun en vue d'une autonomie de gestion pour la famille. 				
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	<p>Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Classe inversée. Quelques enseignements à distance.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 				
Programme pédagogique	<p>La formation DPF se compose de 2 domaines de formations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial 126 h • Le délégué aux prestations familiales 54 h 				
Modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation • 2 certifications en cours de formation 				
Taux de réussite aux examens (Année 2020)	100% <i>(Sur 6 pers. présentées)</i>	Taux de satisfaction (Année 2020)	100% <i>(Sur 6 répondants)</i>	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)	14,3% <i>(Sur 7 personnes formées)</i>

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

MAJ le 15/10/2022